AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambre d'Agriculture Haute Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli - BP 215
20293 Bastia Cedex
TEL 04 95 32 84 40 - FAX 04 95 32 84 49

Bastia, le 27 juin 2017

La Chambre d'Agriculture de la Haute Corse communique
La Chambre régionale d'agriculture de Corse Communique

Les sècheresses récurrentes doivent amener à un plan d'aménagement hydraulique adapté aux besoins de l'agriculture

Après la Corse du Sud, l'arrêté préfectoral du 13 juin 2017 place l'ensemble du département de Haute Corse en situation de vigilance sècheresse. Par ailleurs, la forte période de canicule que connait notre région augmente très fortement la demande en eau d'irrigation pour les cultures agricoles. Nous prenons acte des mesures préventives de limitation des usages entre 10 h et 18h et nous saluons la responsabilité et le civisme des agriculteurs qui, au-delà des seules cultures fourragères et céréalières, reportent, toutes les fois que les installations le permettent, les apports d'eau hors des heures chaudes pour limiter les pertes par évapotranspiration. Toutefois, il est inacceptable qu'en 2017 nous en soyons toujours à constater en saison d'irrigation que le spectre de la coupure réapparait alors que l'agriculture est à des niveaux de consommation d'eau très en deçà de ses potentialités.
Le risque est grand que les efforts des professionnels soient insuffisants sans une planification précise des besoins par espèce végétale dans le contexte climatique spécifique observé et en fonction des réserves en eau disponibles par zone irriguée. Sur certaines productions, les coupures risquent d'être fatales sans pour autant avoir un impact réel d'économie à l'échelle régionale. Afin de prévenir de tels risques nous demandons à l'administration et à l'Office d'Equipement Hydraulique une concertation urgente en complément des réunions du comité de suivi sécheresse.
Par ailleurs, la Chambre d'agriculture s'inscrit dès à présent dans la démarche « climat 21 » en partenariat avec sup agro Montpellier et l'APCA pour modéliser les risques climatiques sur notre région à échéance 30 ans.
Nous sollicitons Monsieur le Ministre de l'Agriculture afin qu'il puisse se saisir du dossier de l'équipement hydraulique de la Corse. Nous demandons à ce qu'un véritable plan d'investissement en aménagements structurants soit engagé pour tenir compte des besoins actuels de l'agriculture mais aussi de son évolution vers un accroissement des surfaces productives arboricoles, fourragères, viticoles et maraichères. Il est indispensable de construire les réserves adaptées et de pouvoir envisager de façon sereine de procéder à des transferts. Nous avons mis au premier plan de notre action l'installation des jeunes, la recherche d'autonomie fourragère pour l'île et ne pouvons continuer à rester dans le constat de la nécessité de mesures de restriction. Un plan d'investissement exceptionnel spécifique à l'hydraulique de la Corse doit aujourd'hui être la priorité. Dès à présent la Chambre d'Agriculture va se rapprocher de la Collectivité Territoriale de Corse et des députés nouvellement élus afin de porter ce sujet auprès de Monsieur le Ministre.

Pour la Chambre d'Agriculture avec prière d'insérer
Jean Marc VENTURI et Joseph COLOMBANI